

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Installer une perfusion I.V. en situation d'urgence		NUMÉRO : 2.07
		DATE : Novembre 2008
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures thérapeutiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers du CSSSNL

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- CSSSNL

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Appliquer des techniques invasives.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne.
- Règlement concernant la contribution à la thérapie intraveineuse.

➤ INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Avoir en place un accès veineux en vue d'une intervention rapide.

1. CONDITION D'INITIATION

- État de santé instable ou qui se détériore rapidement.

2. ORDONNANCE

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Installer une perfusion I.V. de NaCl 0.9% en T.V.O. |
|---|

3. CONDITIONS D'APPLICATION

3.1. Indications

- Pour toute situation d'urgence nécessitant un accès rapide au réseau veineux.

3.2. Contre-indications

- N.A.

4. MÉTHODES

4.1. Précautions et directives

- Installer un cathéter avec le plus gros calibre possible en fonction de l'âge de l'utilisateur et de la qualité du réseau veineux.
- Si l'utilisateur doit être transporté par ambulance sans escorte, installer un bouchon d'injection sur le cathéter pour le maintien de la perméabilité.

4.2. Procédures

- Méthodes de soins informatisées de l'AQESSS :
 - «Installer un cathéter de moins de 13 cm (5") ou un microperfuseur dans une veine périphérique»
 - «Maintenir une veine périphérique ouverte au moyen d'un dispositif de perfusion intermittente»

4.3. Éléments de surveillance

- État de santé de l'usager
- Perméabilité du cathéter

4.4. Complications

- N.A.

4.5. Limites d'application

- Se référer aux ordonnances collectives en vigueur pour les situations d'urgence.
- Attendre l'ordonnance individuelle pour modifier le débit de la perfusion ou l'administration de médicaments, s'il y a lieu.

5. SOURCES

- Consensus des signataires

